

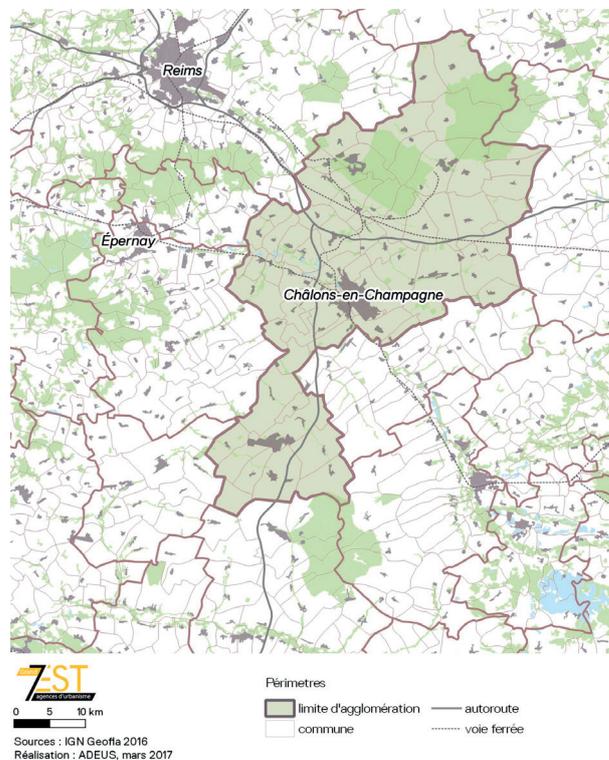
Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- Janvier 2000 : création de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (9 communes) ; District créé en 1963.
- De janvier 2004 à 2013 : adhésion de 5 communes.
- Janvier 2014 : fusion avec 3 Communautés de communes soit Europort, Jâlons, Région de Condé-sur-Marne (11, 8 et 5 communes).
- Janvier 2017 : fusion avec la Communautés de communes de la Région de Mourmelon (8 communes).
- Président : Bruno BOURG-BROC, depuis 2001, réélu le 5 janvier 2017.

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
CA Châlons-en-Champagne	80 154	46	810,35
Aire urbaine	81 166	66	1 129,59
SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne	97 422	90	1 780,91



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

6 compétences de plein droit

1. **Développement économique** : zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme.
2. **Aménagement** : SCoT et schéma de secteur ; PLU, document d'urbanisme ; création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité.
3. **Équilibre social de l'habitat** : PLH, politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social ; réserves foncières ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti.
4. **Politique de la ville** : diagnostic et orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels ; programmes d'actions du contrat de ville.

5. **Accueil des gens du voyage** : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;

6. **Déchets des ménages** : collecte et traitement.

Compétences optionnelles

(héritées des intercommunalités antérieures)

7. Création ou aménagement et entretien de **voirie** ; création ou aménagement et gestion de **stationnement** d'intérêt communautaire.
8. **Assainissement des eaux usées**, maîtrise des eaux pluviales, pollutions.
9. **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; création, entretien et exploitation des installations et des réseaux de production et de distribution d'eau potable, collectifs d'assainissement des eaux usées et contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs.

Compétences facultatives

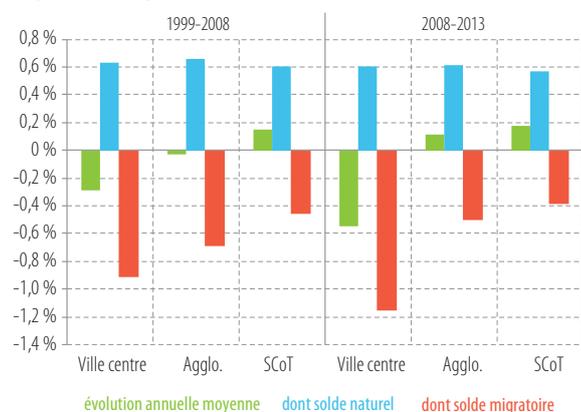
(héritées des intercommunalités antérieures)

Réserves foncières (aménagement, compensation agricoles) ; développement enseignement supérieur et recherche, accompagnement vie étudiante ; scolaire et périscolaire pour préélémentaire et élémentaire, transport scolaire et actions éducatives ; construction, aménagement, entretien et gestion : patinoire, 3 piscines, complexe sportif, salle omnisport, relais nautique et halte fluviale ; fourrière pour animaux ; actions en faveur du sport de haut niveau ; culture : actions développées par la Scène Nationale ; patrimoine naturel : aménagement et entretien des berges, cours d'eau, canaux, du domaine de Coolus ; réseau cyclable ; aménagement numérique ; tourisme-patrimoine ; aides aux associations ; incendie et secours ; fonds de concours ; mise à disposition de personnel ; opérations sous mandat.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville-centre/Agglo./SCoT.

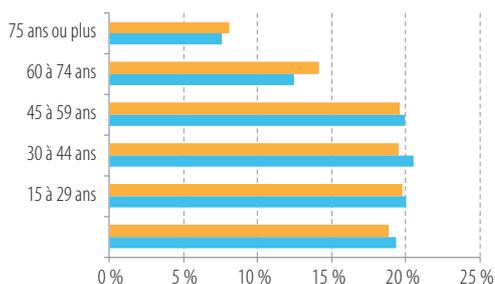
Une baisse de population de la ville centre due à un solde migratoire négatif. *(source : INSEE)*



Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013.

Une répartition par âge de la population similaire à l'ensemble des agglomérations du Grand Est.

source : INSEE

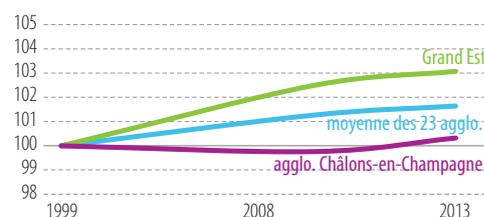


La ville de Châlons-en-Champagne compte 44 899 habitants en 2013 (9^e ville de la région Grand Est), soit 56 % de la population de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (11^e intercommunalité de la région). La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne rassemble 85,1 % (69 084 habitants) de la population de l'Aire Urbaine de Châlons et, depuis 2017, 100 % (5 339 habitants) de l'Aire Urbaine de Mourmelon-le-Grand.

Châlons perd de la population entre 1999 et 2008, davantage encore entre 2008 et 2013 du fait d'un solde migratoire négatif qui augmente. Les soldes migratoires de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et du Pays (aire du SCoT) sont aussi négatifs, mais la population y augmente légèrement sur la période. La périurbanisation explique notamment ces évolutions. La population vieillit sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne comme sur les 23 autres intercommunalités étudiées. La tranche d'âge 0-14 ans y est cependant plus importante (19 % contre 17 %).

Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Un revenu moyen légèrement plus bas

	Agglomération de Châlons	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	26 116 €	+ 4 578 €	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	52 %	+9 points	55 %

source : DGI

	Agglomération de Châlons	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	7,3 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,45	0,42 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Le revenu moyen est inférieur en 2014 à la moyenne des 23 intercommunalités : -868 euros (soit -3,4 %). Il a augmenté entre 2006 et 2014 de 18,2 % contre 17,9 %.

L'agglomération de Châlons compte 53 % de foyers fiscaux non imposables contre 55 %. Ils ont augmenté de 9 points (passant de 43 % à 53 % entre 2006 et 2014), comme sur l'ensemble des 23 agglomérations (passant de 46 % à 55 %).

On compte moins de population bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur l'agglomération de Châlons (6,2 %) que sur l'ensemble des 23 agglomérations (8,7 %).

L'Indicateur de Développement Humain (IDH4) sur l'agglomération de Châlons est égal à la médiane des 23 agglomérations (0,49). L'agglomération de Châlons est classée globalement 12^e sur 23, 11^e pour l'indice de niveau de vie, 11^e pour l'indice d'instruction-diplôme, 8^e pour l'indice de santé.

HABITAT ET CONSTRUCTION

Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

Agglomération de Châlons-en-Champagne	
Moyenne 2005-2009	437,4
Moyenne 2010-2014	305,6
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CA Châlons-en-Champagne	11,9 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Suite à des pics en 2006 et 2011, la construction neuve a bien baissé : -30 % entre 2005-2009 / 2010-2014. On y construit pourtant 11,9 logements pour 100 ménages sur la période 2004-2014, autant que sur les 23 agglomérations en moyenne (11,7).

L'agglomération de Châlons loge des ménages propriétaires (48 % contre 49 % en moyenne des 23 intercommunalités), des locataires du parc social (32 % contre 20 %), des locataires du parc privé (18 % contre 28 %) et des ménages logés gratuitement ou autres (2 % contre 2 %).

Le PLH 2015-2020 (et ses OPAH) tente de résoudre notamment la vacance (2 671 logements en 2013). Même si elle est plus faible (7,0 %) que la moyenne des 23 agglomérations (8,4 %), elle a augmenté de 14,4 % en 5 ans (335 logements vacants).

Signalons enfin la présence de 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la ville centre.

Évolution de la vacance - (sources : INSEE, Sit@del2)

Agglomération de Châlons		Moyenne des 23 aggro.	
2008	2013	2008	2013
6,4 %	7,0 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Un lien privilégié avec le Grand Reims et les intercommunalités proches

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CU Grand Reims	15,7 %	CU Grand Reims	18,7 %
Méto. Grand Paris	12,5 %	CC Moivre Coole	6,2 %
Autre Pays	6,1 %	CC Argonne Champ.	4,4 %
CA Epernay	4,9 %	CA Epernay	4,1 %
CC Moivre Coole	4,8 %	Méto. Grand Paris	3,6 %
CC Suippe et Vesle	4,8 %	CC Suippe et Vesle	3,6 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CA Châlons-en-C.	69,8 %	CA Châlons-en-C.	80,0 %
CU Grand Reims	6,9 %	CU Grand Reims	8,6 %
CC Moivre Coole	6,3 %	CA Epernay	2,7 %
CC Vitry	2,7 %	CC Suippe et Vesle	1,4 %
CA Epernay	2,6 %	CC Moivre Coole	1,3 %
CC Suippe et Vesle	2,0 %	CC Vitry	1,0 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

Agglomération Châlons-en-Champagne	Moyenne des 23 agglomérations
80 %	76 %

L'agglomération de Châlons échange des habitants avec le Grand Reims (702 entrants et 787 sortants) et plus globalement avec le Triangle « Reims-Epernay-Châlons ». Cela n'empêche pas une ouverture sur le Grand Paris (559 entrants et 151 sortants), voir l'étranger. Bien sûr la Communauté de communes de la Moivre à la Coole (216 entrants et 262 sortants) et la Communauté de communes de Suippe et Vesle (215 entrants et 150 sortants), soit les 2 autres intercommunalités du SCOT du Pays de Châlons, sont en bonne place dans ces échanges résidentiels. Ces échanges sont en 2013 plutôt équilibrés, sauf avec la Métropole du Grand Paris (Châlons accueille beaucoup de jeunes fonctionnaires).

L'agglomération offre 33 046 emplois sur son territoire et héberge 37 897 actifs occupés. 26 437 emplois offerts par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne sont occupés par des actifs qui y habitent (80 %). C'est un peu plus que la moyenne constatée sur les 23 agglomérations étudiées (76 %).

Le Grand Reims est le territoire avec lequel les échanges sont les plus importants (2 631 entrants et 2 857 sortants). En marge, 321 personnes habitant l'agglomération de Châlons travaillent dans le Grand Paris (1 %).

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Un chômage plus faible mais qui augmente, avec une baisse des emplois privés salariés plus importante

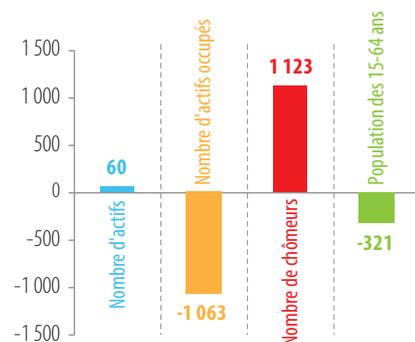
		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Agglomération de Châlons	73,0 %	65,2 %	10,7 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	Agglomération de Châlons	73,5 %	63,5 %	13,6 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

Le taux d'activité (nombre d'actifs sur la population des 15-64 ans) est supérieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est, avec 73,5 % en 2013, contre 71,2 %. Il en est de même pour le taux d'emploi (actifs occupés sur population des 15-64 ans) : 63,5 % contre 60,3 %. Notons cependant la baisse des actifs occupés entre 2008 et 2013.

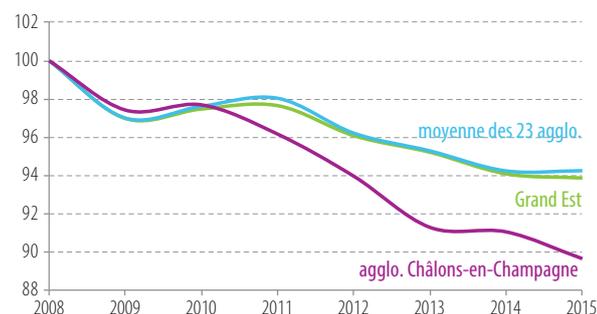
Le taux de chômage (chômeurs sur actifs) est plus faible sur l'agglomération de Châlons (13,6 %) mais augmente davantage (+27,5 % contre +20,1 %). On compte 5 207 chômeurs en 2013.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

source : ACOSS



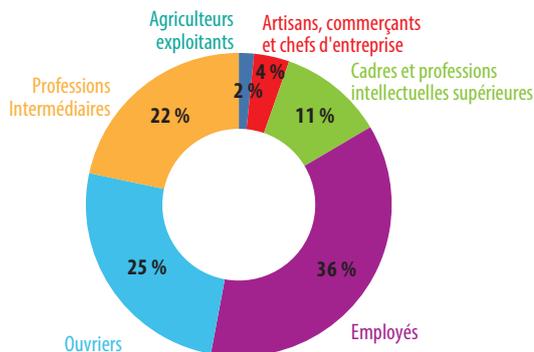
L'emploi salarié privé a baissé entre 2008 et 2015 sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (-10,3 %) et sur la région (-6,1 %), comme sur l'ensemble des 23 intercommunalités étudiées du Grand Est (-5,7 %). La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a cependant « décroché » par rapport à ces 2 ensembles depuis 2011 avec une baisse plus forte. On est passé de 21 765 emplois salariés privés en 2008 à 19 513 en 2015, soit -2 252 emplois.

Les évolutions de l'emploi public (avec la perte du statut de capitale régionale pour Châlons-en-Champagne et les restructurations militaires) expliquent en partie ce mouvement (incidences sur la sous-traitance vers le secteur privé). A terme, l'évolution de l'emploi public à Châlons est un facteur d'incertitudes, mais des signaux positifs existent notamment pour les emplois liés à la défense.

Plus d'employés et d'emplois présentsiels

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



On compte 36 % d'employés sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (contre 30 % en moyenne sur les 23 intercommunalités étudiées) et autant d'ouvriers (25 %). Les professions intermédiaires avec 22 % (25 % pour l'ensemble des intercommunalités), les cadres (11 % contre 14 %), les patrons d'entreprises (4 % au lieu de 5 %) sont un peu moins nombreux sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, contrairement aux agriculteurs avec 2 % (1 % dans les 23 intercommunalités). S'affirme ici le poids de la fonction publique : administration, hôpital, ... très présente parmi les principaux employeurs de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Part de l'emploi présentiel

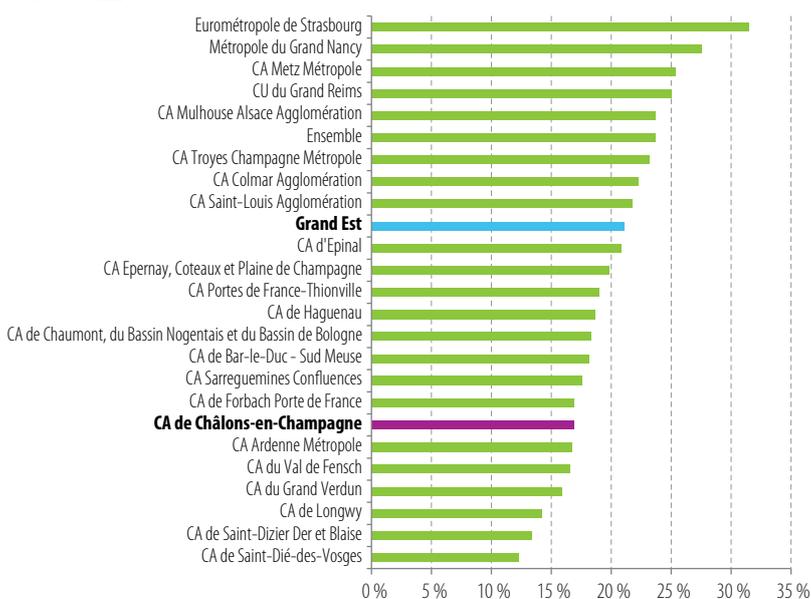
source : INSEE

Année	Agglomération de Châlons	Moyenne des 23 agglomérations
2008	73,5 %	67,4 %
2013	73,8 %	68,7 %

La part de l'emploi présentiel (activités tournées vers la satisfaction des besoins des personnes présentes dans un territoire) est forte : 73,8 % sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne en 2013, contre 68,7 % sur les 23 intercommunalités. Elle augmente même légèrement entre 2008 et 2013 de 0,3 points, mais moins que sur les autres agglomérations (+1,3 points).

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



La part des emplois métropolitains supérieurs (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs) présents sur le territoire est de 16,9 % en 2013 sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, contre 23,7 % pour l'ensemble des 23 agglomérations. Cela classe la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne en 17^e place, derrière ses voisins marnais de Reims (4^e avec 25,0 %) et d'Epernay (9^e avec 19,8 %).

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

Etat des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètres,...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- Programme Local de l'Habitat 2015-2020 (38 communes) adopté le 13 mai 2015.
- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne (90 communes) en cours d'élaboration.
- Plan Climat Energie territorial 2013 (13 communes).

Autres documents non réglementaires

- Agenda 21 officiellement reconnu Agenda 21 France en décembre 2013 (38 communes).
- Territoire lauréat de l'appel à projet « TEPCV ».
- Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (32 communes) approuvée le 19 décembre 2016.
- Contrat de Redynamisation du Site de Défense signé le 28 août 2015 pour compenser les conséquences économiques et démographiques de la dissolution du 1^{er} RAMa et de la 1^{ère} Brigade Mécanisée.
- Convention pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et social des quartiers d'Orléans et la Bidée le 04 février 2008 en cours de renouvellement sur deux quartiers prioritaires.
- Stratégie de territoire en cours d'élaboration.

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

- **Un périmètre d'intercommunalité à rapprocher de celui du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne**

Le périmètre de la Communauté d'agglomération recouvre en partie le bassin de vie de Châlons-en-Champagne. Les solidarités urbaines-rurales développées dans le cadre de l'élaboration du SCoT et des démarches de contractualisation à l'échelle des 90 communes du Pays de Châlons militent pour un élargissement de l'intercommunalité sur ce périmètre.

- **Des relations plus intenses à développer au sein du triangle Châlons-en-Champagne/Epernay/Reims et des connexions thématiques à établir avec d'autres territoires**

En intégrant la Région Grand-Est, Châlons-en-Champagne a perdu son statut de capitale régionale. Cette évolution du statut administratif, venant s'ajouter au départ des effectifs militaires de la ville de Châlons a fragilisé le socle économique du territoire et rend d'autant plus important le renforcement de la coopération entre les trois principales agglomérations du Département de la Marne qui présentent par ailleurs de réelles complémentarités.

Le « triangle » Châlons-en-Champagne/Epernay/Reims constitue également un trait d'union entre les régions Grand Est, Ile-de-France et Hauts de France.

Au-delà de cet espace métropolitain « généraliste », d'autres axes de coopération sont souhaités au regard de thématiques d'aménagement ou de développement partagées qui pourraient concerner le renforcement de l'enseignement supérieur, l'organisation des mobilités ou le développement économique. Ces alliances, plus thématiques que géographiques, doivent être souples et peuvent concerner des bassins de vie différents.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique, d'offre immobilière et foncière, de soutien aux commerces, d'organisation de l'innovation sur le territoire... ?

Le premier grand développement industriel de l'agglomération débute dans les années 1955 dans le cadre d'une politique de déconcentration industrielle de la région parisienne.

Au début des années 2000, de grands projets ont alimenté l'offre foncière et immobilière économique de Châlons Agglomération : pépinière technologique, hôtel d'entreprises, nouveau parc des expositions « le Capitole en Champagne », création puis extension du Parc de référence régional de Saint-Martin-sur-le-Pré/Recy, création d'un pôle PME/PMI et mise en service de l'Aéroport international de Paris-Vatry et de ses zones d'activités à l'initiative du Conseil général de la Marne.

Depuis la fin des années 2000, l'évolution défavorable de la conjoncture économique internationale et nationale, s'ajoutant à l'affaiblissement du modèle économique de l'agglomération dans lequel prédominaient les emplois publics, a conduit à prospecter de nouvelles pistes de développement dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) qui permet par ailleurs au territoire de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales pour la création d'activités nouvelles.

Dans le cadre de ce nouveau modèle économique et à l'horizon 2030, l'ambition de la ville et de son agglomération est d'accueillir 4 000 nouveaux habitants, 2 000 emplois supplémentaires et 3 000 étudiants.

Les grands axes de développement s'articulent autour du confortement des grands atouts du tissu économique local et de la structuration de nouvelles filières de croissance en lien avec les enjeux du développement durable.



Les atouts du territoire à conforter concernent notamment :

- **L'agriculture**, qui représente une occupation majeure de l'espace et un secteur très entrepreneurial et innovant en capacité de conserver une position clé sur les grandes productions (céréales, oléoprotéagineux, betteraves) et d'évoluer vers de nouvelles valorisations alimentaires et non alimentaires.
- **L'économie de la « défense »** car l'agglomération de Châlons, dans son nouveau périmètre, reste au cœur de l'un des dispositifs majeurs de l'armée française avec la proximité de trois grands camps militaires complémentaires dans leurs missions et équipements. Le camp militaire de Mourmelon-le-Grand est le plus important de France avec 3 000 soldats permanents et une capacité d'accueil de 5 000 effectifs.

L'accueil d'emplois publics sur les emprises foncières libérées par l'armée à Châlons constitue également un axe de développement récemment concrétisé par l'implantation d'un centre de Service Militaire Volontaire.

A moyen terme, le quartier Corbineau pourrait également accueillir une maison d'arrêt d'une capacité de 200 places.

- **Les activités logistiques**, qui tirent parti du positionnement géographique de l'agglomération entre de grands bassins de population et de son accessibilité routière et ferroviaire est-ouest et nord-sud. Ce développement s'appuie sur un maillage d'équipements intermodaux structurants comme l'Aéroport de Paris-Vatry et l'aménagement d'une plateforme rail-route sur la gare de triage de Châlons-en-Champagne.

L'aéroport de Paris-Vatry dispose d'une capacité en matière de traitement du fret et d'accueil d'entreprises très importante dans le paysage économique régional, national et international. L'enjeu, pour atteindre le point d'équilibre et envisager à moyen terme un destin plus conforme aux qualités de l'équipement, est de renforcer son accessibilité ferroviaire depuis la ligne Paris-Strasbourg.

- **Le tourisme**, où la Communauté d'agglomération peut valoriser sa position de carrefour pour s'affirmer sur différents créneaux touristiques (paysage et patrimoine, caves et proximité du vignoble champenois, valorisation des cours d'eau et canaux, musées et festivals, grands événements, foires et salons, etc).

Châlons-en-Champagne fait partie du territoire « Coteaux, maisons et caves de Champagne » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la catégorie « paysages culturels ».

Les filières de croissance, dont le développement est inscrit dans les axes du CRSD, concernent :

- **La « smart agriculture »** avec l'utilisation des ressources du numérique pour améliorer la productivité et minimiser la signature environnementale des productions agricoles. Ainsi, le territoire accueille des entreprises spécialisées dans le domaine des objets connectés pour l'agriculture, des logiciels de service pour les exploitants agricoles et la distribution en ligne de matériel agricole. Pour promouvoir ce secteur, la création d'un Institut National des Hautes études de l'Agriculture est à l'étude.
- **Les énergies renouvelables** incluant la production d'un bouquet d'énergies autour de l'éolien, du photovoltaïque et de la biomasse ainsi que le développement de filières d'assemblage, de gestion et d'entretien. Une Société d'Economie Mixte «énergie» a été créée pour investir dans les projets ou les entreprises locales.
- **Les matériaux de construction innovants** en lien avec la valorisation industrielle des agro-matériaux et le développement des filières du recyclage.
- **Le développement d'une économie du « bien vieillir »** touchant les domaines de l'habitat, de la santé et des technologies. Le territoire développe cette filière via plusieurs outils tels que la création d'une chaire industrielle et d'une résidence collective pour seniors réalisée en partenariat avec des industriels de la domotique et des services de santé numériques. Une antenne du « Lab ActivAging » y sera installée.

Cette ambition de développement économique s'appuie également sur plusieurs dispositifs et actions d'accompagnement complémentaires :

- **Une offre de sites économiques** bénéficiant dans la mesure du possible de la multimodalité rail/route et même fer/air/route autour de l'Aéroport de Paris-Vatry.

Afin d'améliorer le conseil donné aux porteurs de projet, l'ancien mess des officiers de Châlons réunira tous les services liés au développement économique en janvier 2018. Les créateurs d'entreprises peuvent également bénéficier d'un réseau de 3 pépinières.

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

- **Une offre en matière d'enseignement supérieur, de formation et de recherche dans le cadre du programme «Campus 3000».**

En 2016, Châlons Agglomération a accueilli 2 334 étudiants au sein de 14 établissements répartis en 4 pôles (industrie et technologies, social et santé, sciences de l'éducation et formation aux arts du cirque).

La construction d'un Campus unique de l'Université Reims-Champagne-Ardenne (URCA) permettra de regrouper l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche de l'IUT et de l'École Supérieure de Professorat et de l'Éducation (ESPE) sur un seul site proche de l'École des Arts et Métiers ParisTech, des résidences étudiantes du restaurant CROUS.

La volonté de Châlons Agglomération d'élargir son offre en matière de formations professionnalisantes s'est concrétisée au niveau d'Arts et Métiers ParisTech avec la mise en place d'un Bachelor de technologie.

La formation constitue également un élément central de l'offre de Châlons Agglomération. Le CFA Interpro de Champagne-Ardenne est le plus important de la Région Grand Est. Le Centre National des Arts du Cirque (CNAC), organisme de formation initiale et continue et d'insertion professionnelle, est également un élément fort d'identité pour l'agglomération et la région.

- **Une offre de loisirs et d'activités culturelles qui rayonne au-delà du bassin de vie châlonnais.** Le cirque y est très présent avec le CNAC et les Arts de la rue portés par «Furies». Cette identification des arts du cirque à Châlons sera consacrée en 2018 par une labellisation comme «pôle national des arts du cirque et la rue» (actuellement en année de préfiguration).

La Comète, Scène nationale de Châlons-en-Champagne, assure la diffusion du spectacle vivant et porte également le Festival international de cinéma «War on Screen» dédié aux représentations à l'écran des guerres d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

En termes d'activités sportives et de loisirs, l'agglomération poursuit depuis plusieurs années une politique de modernisation de ses grands équipements.

- **Une action de redynamisation de l'offre commerciale** portant prioritairement sur le centre-ville de Châlons-en-Champagne. Le développement périphérique des activités commerciales, caractérisé par une offre quantitativement trop abondante, a fragilisé le centre-ville et les pôles commerciaux de proximité des quartiers.

Compte tenu de la priorité donnée à la reconquête de l'offre du centre urbain, l'orientation en matière d'urbanisme commercial est de limiter strictement les possibilités d'extension.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle, d'urbanisme, d'habitat, de transports, de grands équipements, d'environnement... ?

Le principal enjeu pour l'agglomération est de renforcer les différents vecteurs de son attractivité et de poursuivre les actions de mise en valeur de son cadre de vie.

- **La première priorité porte sur la reconquête du centre-ville de Châlons-en-Champagne.** Inscrite dans le cadre du CRSD, cette ambition traduit une nouvelle dimension de l'action publique par son caractère global et massif avec un investissement de plus de 66 millions d'euros sur 10 ans. Ce programme repose d'une part sur des actions d'aménagement urbain portant sur 5 îlots avec l'objectif de reconnecter les espaces entre eux et de renforcer les usages propres à chacun (ex : commerce, tourisme, loisirs, etc). Il s'appuie d'autre part sur 10 actions publiques transversales d'accompagnement en faveur du commerce, du logement, de la mobilité et du stationnement, de la signalétique et de l'animation.
- **La politique en matière d'habitat est une autre illustration de la priorité donnée à la modernisation globale de l'offre.**

Le PLH 2015-2020 fixe une stratégie de reconquête plutôt que de «construction» à la différence du précédent programme. Dans un marché du logement très détendu et caractérisé par une augmentation de la vacance, notamment au centre-ville de Châlons, la programmation porte majoritairement sur l'amélioration et la réhabilitation du parc public et privé.

La convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement pour la période 2015-2020 traduit cet objectif général de remise à niveau du parc.

Les actions d'amélioration du parc privé engagées depuis 2011 dans le cadre du dispositif d'OPAH (sur 14 communes de l'ancienne Communauté d'agglomération) se sont soldées par un bilan très positif avec 570 logements subventionnés.

Compte tenu de ce succès, Châlons Agglomération a décidé de lancer une nouvelle OPAH avec un objectif de 630 logements à réhabiliter.

Parallèlement, des actions ont été mises en œuvre au niveau du parc public. Depuis 2008, les quartiers châlonnais d'Orléans et de la Bidée ont fait l'objet d'une démarche de rénovation urbaine formalisée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) par une convention signée en février 2008.



Un nouveau programme est en cours de négociation avec l'ANRU sur 2 quartiers prioritaires, notamment le Verbeau. Outre l'intervention sur le logement, le projet urbain porte sur la refonte du pôle commercial, l'amélioration des circulations, du cadre de vie et des équipements publics.

- En matière de cohésion sociale, la nouvelle politique de la ville a restreint le nombre de quartiers prioritaires de 6 à 2, mais a donné la possibilité d'inscrire les quartiers sortants de la géographie prioritaire en tant que quartiers de « veille active ».
- La politique foncière de la collectivité a été profondément impactée par la dissolution du 1^{er} RAMa et de la 1^{ère} Brigade Mécanisée en 2015 avec l'enjeu majeur de la reconquête des friches militaires (casernes et cités militaires).

Ce potentiel représente près d'une cinquantaine d'hectares majoritairement situés au sein de la zone urbaine. Le quartier Chanzy-Forgeot, dont la libération avait été engagée avant le départ de l'armée, a déjà fait l'objet de valorisations complémentaires (logements, commerces et équipements publics). Compte tenu de la situation du marché du logement, la priorité est tournée vers l'accueil d'activités créatrices d'emplois, sans toutefois exclure d'autres hypothèses.

Parallèlement, les zones d'urbanisation futures des documents d'urbanisme sont réduites de manière drastique.

- En matière de mobilités, les projets portés ou soutenus par la Communauté d'agglomération concernent 4 axes principaux :
 - Le développement de l'Aéroport de Paris-Vatry portant sur les activités passagers, fret et nouvelles activités industrielles dans le domaine aéronautique via une filière agro-composites. Plus de 100 000 passagers ont été transportés en 2016. L'objectif est d'atteindre 275 000 passagers par an en 2019.
 - L'aménagement du quartier de la gare de Châlons-en-Champagne comprenant un pôle d'échanges multimodal, l'amélioration de la voirie et du stationnement, l'implantation d'activités économiques et le traitement paysager.
 - Le projet de plateforme rail-route sur la gare de triage de Châlons-Fagnières. Cet équipement pourrait faire du territoire châlonnais le «port sec» du Havre et permettrait de développer le trafic des conteneurs.
 - Le développement des moyens de transport alternatifs à la voiture particulière. En ce qui concerne les transports collectifs, l'objectif est de poursuivre le principe d'amélioration continue de l'offre avec une réflexion sur l'aménagement d'un nouveau point d'échanges dans le cadre du projet centre-ville. En ce qui concerne les modes actifs, un schéma d'aménagement des pistes cyclables doit prolonger les actions engagées (création d'itinéraires, stationnement sécurisé, location de vélos, ...).

L'un des enjeux majeurs pour le territoire concerne également l'achèvement du contournement routier «Nord-Ouest». La réalisation du chaînon manquant, correspondant à la traversée de la vallée de la Marne, permettrait d'éviter les nuisances dues à une circulation de transit qui affecte le cœur de ville, d'améliorer le fonctionnement général des circulations et de réparer les coupures créées dans le tissu urbain par les axes de circulation actuels.

- En matière d'environnement, l'agglomération s'est mobilisée très tôt pour répondre aux grands enjeux d'amélioration du cadre de vie. Cette volonté s'est concrétisée en 1998 avec l'élaboration d'une première charte intercommunale pour l'environnement puis par l'organisation du premier Grenelle local de l'environnement en France.

Ces démarches ont abouti en 2013 à la mise en œuvre d'un Agenda 21 comprenant 5 axes d'intervention déclinés en 26 thématiques.

En matière de gestion des risques naturels, Châlons Agglomération doit contribuer à la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation dans le cadre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). L'objectif est notamment de réduire la vulnérabilité du territoire (bâtiments, réseaux et infrastructures), d'améliorer la connaissance des différents risques, d'améliorer la gestion de crise en favorisant une approche intercommunale et de sensibiliser la population et l'ensemble des acteurs à la culture du risque.

L'AGGLOMÉRATION ET LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est est devenue une réalité et Châlons-Agglomération constitue un élément important de l'armature urbaine régionale en tant que pôle régional de proximité. Les villes moyennes restent le meilleur échelon pour un bon maillage du territoire et le projet régional ne peut pas être raisonné uniquement en termes de métropoles. Il doit tirer parti des mises en réseau qu'elles soient géographiques, comme le triangle Epernay/Châlons/Reims ou thématiques. Ainsi, en matière d'enseignement supérieur, une agglomération de taille moyenne comme Châlons permet d'ouvrir l'enseignement supérieur à un public local qui ne pourrait pas assumer les coûts d'un cursus dans une grande agglomération. Ce rôle de proximité au service d'un grand bassin de vie est complété par des fonctions plus structurantes à l'échelle du Grand Est :

- L'agglomération est un nœud de circulation et dans une économie caractérisée par l'importance des flux, elle a un rôle à jouer dans l'offre logistique routière, ferroviaire et aéroportuaire. De ce point de vue, la région doit être particulièrement attentive au développement de l'Aéroport de Paris-Vatry dont les ambitions de développement sont réalistes et doivent être soutenues par l'ensemble des acteurs.
- L'agglomération reste un point central dans le dispositif français de la défense et la région doit contribuer au maintien de cette présence de l'armée avec les autres collectivités du Grand Est également concernées.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

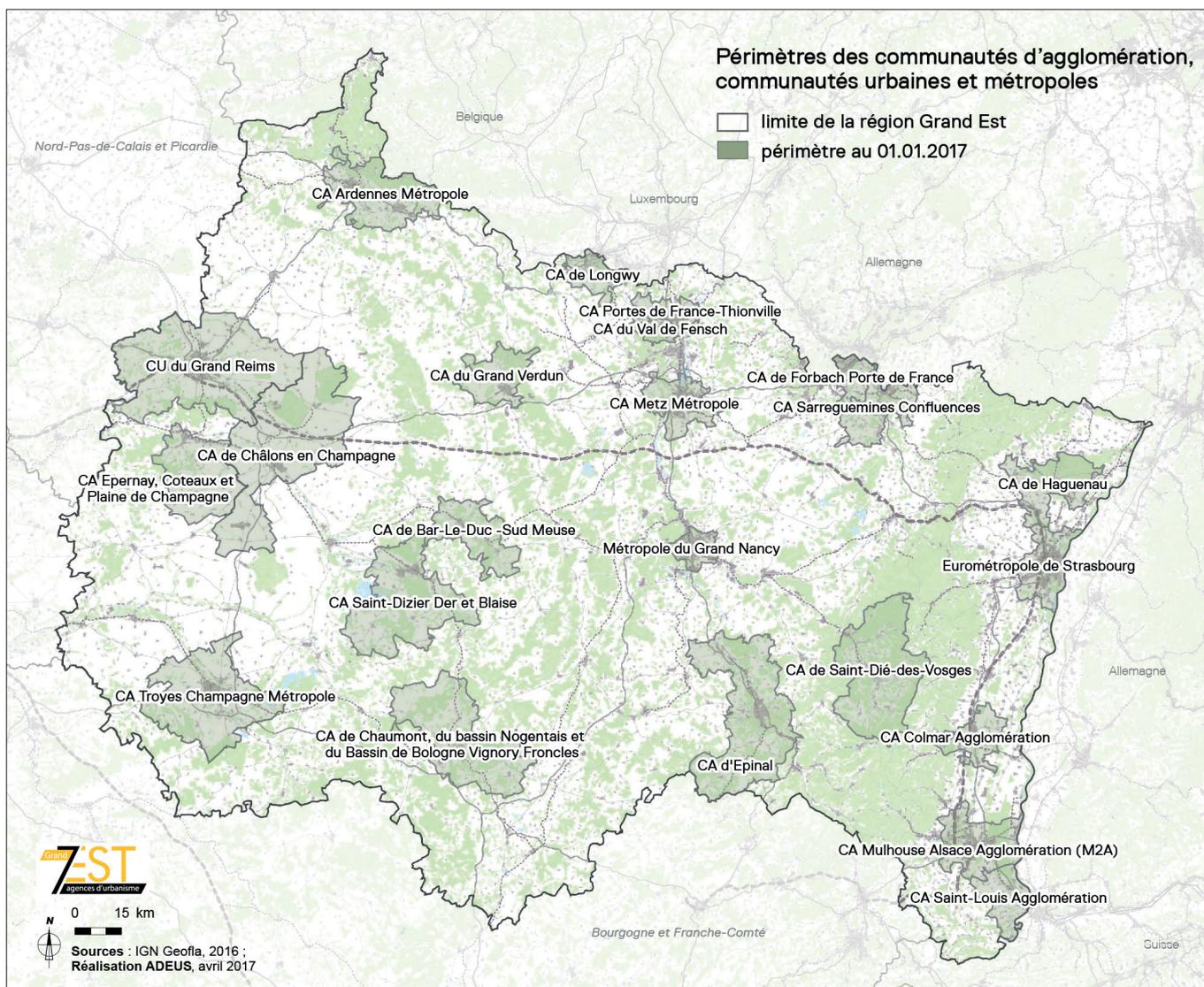
Châlons Agglomération travaille sur une stratégie de territoire. L'objectif est de définir une politique de développement qui soit lisible, partagée et organisée autour d'axes stratégiques pragmatiques et réalistes.

Le SRADDET doit proposer un panorama exhaustif de toutes les possibilités offertes par la région, balayer l'ensemble des actions réalisables et définir des priorités. Le caractère prescriptif du schéma doit reposer sur la recherche d'un accord général ce qui implique au préalable une démarche suffisamment mobilisatrice et pédagogique.

Les principaux enjeux que doivent partager les collectivités du Grand Est dans le cadre du SRADDET concernent :

- les questions de la démographie, avec la nécessité de trouver ou retrouver un solde migratoire moins pénalisant et d'anticiper les réponses à apporter au vieillissement de la population,
- le développement de l'économie et de la création d'emplois qui doivent s'appuyer sur les actions des intercommunalités pour développer une offre d'enseignement, de recherche et d'innovation et plus largement sur une offre de services répondant aux besoins des bassins de vie urbains et ruraux,
- l'amélioration des mobilités au sein de la région et vers les régions voisines. Pour Châlons Agglomération, les attentes sont fortes pour une amélioration des liaisons ferroviaires au sein du triangle Epernay/Châlons/Reims, vers Paris (TER Vallée de Marne) et vers les grandes villes de l'Est. L'amélioration des liaisons ferroviaires entre Châlons et l'Aéroport de Paris-Vatry est également une nécessité pour inscrire l'aéroport dans une vocation plus large en proximité de l'Île-de-France. Enfin, l'achèvement du contournement routier Nord-Ouest de l'agglomération châlonnaise, au-delà des services rendus à la collectivité et à sa population, contribuerait au développement économique de la région.





Les « 23 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropolises et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Jean-Marc Choné, AUDC
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS
 Mise en page : ADEUS